



indemnisation pour itt assurance emprunteur

Par **deschuytter**, le **30/03/2011** à **20:57**

bonjour je suis en arret de travail depuis plus de 90 jpurs donc j ais mis mon dossier d assurance emprunteur en route j ai ete convoquee a un expert qui celui ci a vu que je prenais des anti depresseurs dont je n avais pas juger necessaire de declarer la j ai du faire remplir un questionnaire par mon medecin est ce que l assurance peut me refuser alors que ca n a rien a voir avec la depression j ai ete operee d une rupture des tendons est ce quils peuvent me refuser la prise en charge des indmnites de mon emprunt

Par **fra**, le **31/03/2011** à **12:22**

Bonjour,

Pour pouvoir répondre à votre question, il faut connaitre le dossier en profondeur et ce n'est pas le cas, ici.

Interrogez d'abord votre médecin qui doit connaitre d'autres cas comme le vôtre.

Par **deschuytter**, le **31/03/2011** à **15:38**

il est note en caracteres gras quils excluent les affections psychiatriques pshichiques neuropsychiques les etats depressifs de toute nature sauf s ils donnent lieu a une hospitalisation continue de plus de 10 jours

Par **fra**, le **31/03/2011** à **16:53**

Donc, il semblerait que votre situation ne puisse être prise en compte par l'assurance maladie quant au remboursement de votre prêt. Mais il faudrait mieux envisager la situation avec votre Médecin qui connait le dossier et vos besoins.